

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Ce document est une codification administrative et n'a aucune valeur officielle.
À jour au 2 avril 2024

RÈGLEMENT NUMÉRO 751

RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT
DE 1 850 000 \$ POUR LA RÉPARATION DE
LA STRUCTURE DU BÂTIMENT ET DE LA
GALERIE DU CLUB NAUTIQUE ET DU
REMPACEMENT DU GAZON
SYNTHÉTIQUE ET DES ÉCLAIRAGES DU
TERRAIN DE SOCCER EXTÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 janvier 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 850 000 \$ afin de procéder à la réparation de la structure du bâtiment et de la galerie du club nautique et le remplacement du gazon synthétique et des éclairages du terrain de soccer extérieur.

ARTICLE 3 MONTANTS ET TERMES DE L'EMPRUNT

Le conseil est autorisé à dépenser l'emprunt pour les projets suivants :

Description	Terme décrété	Montant
Réparation de la structure du bâtiment et de la galerie du Club nautique	10 ans	350 000 \$
Remplacement du gazon synthétique et des éclairages du terrain de soccer extérieur		1 500 000 \$

Les estimations détaillées des projets sont prévues aux annexes A et B du présent règlement.

ARTICLE 4 TAXATION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur



tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 6 SUBVENTION

Le conseil affecte, à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Lac-Beauport, le 5 février 2024 et entré en vigueur le 2 avril 2024 suite à l'affichage de l'avis de promulgation.

Charles Brochu
Maire

Richard Labrecque
Greffier-trésorier



ANNEXE A

Estimation détaillée concernant la réparation de la structure du bâtiment et de la galerie du club nautique



ESTIMATION DU PROJET

N° de projet	Secteur Club Nautique
Type de travaux	Municipalité
Réparation de la structure et de la galerie Club nautique	Lac-Beauport

ESTIMATION

PLANS ET DEVIS / DOCUMENTS / SURVEILLANCE	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
CONCEPTION PLANS ET DEVIS				
Plans et devis	Global	1	25 000,00 \$	25 000,00 \$
Préparation certificat d'autorisation MELCC (mise à jour)	Global	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Surveillance et contrôle de la qualité	Global	1	4 900,00 \$	4 900,00 \$
Sous total				34 900,00 \$
Total -				40 135,00 \$
Contingence				15%

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
ESTIMATION DES TRAVAUX				
Réparation de fissures, planches et finition	Global	1	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Installation de 6 colonnes de soutien	Global	1	80 000,00 \$	80 000,00 \$
Réfection de la galerie, garde de corps	Global	1	160 000,00 \$	160 000,00 \$
Sous total				255 000,00 \$
Total -				293 238,00 \$
Contingence				15%

	333 373 \$
TAXES NETTES	4,9875% 16 627 \$
TOTAL -- COÛT DES TRAVAUX	350 000 \$

Isabelle Côté

Préparé par : Isabelle Côté, Directrice Service des loisirs

25 novembre 2023



ANNEXE B

Estimation détaillée concernant le remplacement du gazon synthétique et des éclairages du terrain de soccer extérieur



ESTIMATION DES TRAVAUX

N° de projet	Secteur Parc Hélder Duarte
Type de travaux Remplacement du gazon synthétique et des éclairages du terrain de soccer extérieur	Municipalité Lac-Beauport

ESTIMATION DES TRAVAUX

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
Démolition, enlèvement, récupération, terrassement, excavation et remblayage				
Cloture de chantier	Unité	1	2 000 \$	2 000 \$
Enlèvement du gazon et accessoires d'ancrage	Unité	1	16 000 \$	16 000 \$
Excavation	M	1 660	13 \$	20 750 \$
	Sous total			38 750 \$
	Contingence			5 313 \$
Total –				44 063 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
Drainage				
Fourniture et installation de mini-drains	Mil	2 315	32 \$	74 080 \$
Fourniture et installation de drains collecteur	Mil	362	110 \$	39 820 \$
Raccordement des drains aux puits	Unité	4	500 \$	2 000 \$
	Sous total			115 900 \$
	Contingence			15 386 \$
Total –				131 286 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
Fondation, béton et accessoires				
Fourniture et fondation granulaire	Unité	1 306	32 \$	44 540 \$
Finition et planéité	Unité	1 306	4 \$	5 580 \$
Bordure d'ancrage de béton	Mil	375	220 \$	82 500 \$
Plaque	Unité	20	300 \$	6 000 \$
Terre végétale	Mca	1 200	10 \$	12 000 \$
Gazonnage naturel	Mca	1 200	8 \$	9 600 \$
	Sous total			160 320 \$
	Contingence			24 048 \$
Total –				184 368 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
Eclairage				
4 mds	Global	100%	277 000 \$	277 000 \$
	Sous total			277 000 \$
	Contingence			38 750 \$
Total –				315 750 \$

DESCRIPTION DES OUVRAGES	MODE DE PAIEMENT	QUANTITÉS TOTALES	PRIX UNITAIRE	COÛTS
Gazon synthétique				
Surface synthétique à finissage naturel	Mca	7 666	81 \$	620 946 \$
	Sous total			620 946 \$
	Contingence			90 716 \$
Total –				711 662 \$

SOUS-TOTAL DU PROJET	1 387 127,90 \$
Frais surveillance de chantier (3%)	41 613,84 \$
SOUS-TOTAL	1 428 741,74 \$
Taxes nettes (4,968%)	71 258,49 \$
TOTAL – COÛT DES TRAVAUX	1 500 000 \$

Isabelle Côté

Préparé par : Isabelle Côté, Directrice du Service des loisirs

15 novembre 2023



Liste des règlements pris en considération aux fins de cette codification administrative :

Numéro du règlement/ résolution	Adoption	Date d'entrée en vigueur
Règlement 751	5 février 2024	2 avril 2024

